

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 014-4012/18/BM

■ **Approbation du renouvellement de l'adhésion à l'association Energie partagée et règlement de la cotisation pour l'année 2018**

MET 18/7380/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Énergie Partagée Association a pour vocation de promouvoir et d'accompagner le développement de projets de production d'énergie renouvelable dans les territoires et le modèle d'appropriation citoyenne de l'énergie en vue de multiplier le nombre de ces projets. Pour cela, elle met en œuvre des actions de sensibilisation et de formation, tant des porteurs de projet que des collectivités locales afin de promouvoir des politiques publiques favorables aux énergies citoyennes. Elle propose également à ses adhérents un ensemble de services de partage d'expérience, de mise à disposition d'outils méthodologiques et d'accompagnement.

En 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a choisi d'adhérer à cette association et d'approuver pour cela la Charte Energie Partagée qui porte des valeurs dans lesquelles la Métropole s'inscrit. La Métropole confirme, en effet, sa volonté de favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire et le fait que les démarches citoyennes (participation des habitants et des collectivités locales aux projets) peuvent effectivement constituer un relais de développement intéressant.

La Métropole avait alors souhaité adhérer à cette association afin de :

- favoriser la présence, sur son territoire, d'acteurs capables de faire émerger et d'accompagner les projets participatifs de production d'énergie renouvelable ;
- accéder à une expertise et des outils qui l'aideront à définir et mettre en œuvre sa stratégie énergétique dans le domaine des énergies renouvelables.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

Cette démarche impliquant un engagement sur la durée du territoire et de ces acteurs, il apparaît légitime de renouveler le soutien de la Métropole à cette association par un renouvellement de l'adhésion en 2018.

Aussi, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver le renouvellement de l'adhésion à Energie Partagée Association ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant de 1000 euros pour l'année 2018, conformément à la facture de cotisation annexée au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 003-2398/17/CM du 13 juillet 2017 portant adhésion à l'association Energie Partagée et approbation de la Charte Energie Partagée

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que Energie Partagée Association est à même de contribuer à la politique métropolitaine de développement des énergies renouvelables sur le territoire
- Que, par le renouvellement de cette adhésion, la Métropole pourra bénéficier de retours d'expérience et d'outils méthodologiques pour appuyer ses équipes dans la mise en œuvre de sa stratégie énergétique

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à Energie Partagée Association et le versement de la cotisation 2018 d'un montant de 1000 €.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous-politique G910, nature 6281, fonction 758.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT